

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013023

Signataire : ML/SRC

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEUR : A. HAFIDI - Y. DIAKITE- O AIT BOUALI

OBJET : Principe du partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en place des ateliers périscolaires dans la cadre de la réforme des rythmes scolaires

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers met en œuvre l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 avec la volonté d'accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire des 32 écoles de la ville et de leur proposer des activités périscolaires de qualité dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation à l'altérité, de l'éducation à la citoyenneté, etc.

Dans ce contexte, la ville d'Aubervilliers souhaite s'appuyer prioritairement sur les ressources locales existantes et le dynamisme des associations pour participer à la construction d'un projet éducatif territorial favorisant l'épanouissement de l'enfant, développant le goût de l'apprentissage, créant les conditions d'une socialisation harmonieuse et aidant à lutter contre les inégalités et les discriminations de toutes natures.

Les associations ont été sollicitées au moyen d'un appel à projets lancé en mai 2013 qui a été suivi par une forte mobilisation puisque 96 associations y ont répondu.

Après l'instruction des dossiers par les directions municipales référentes, une commission d'examen des projets, réunie le 13 juin 2013, a statué favorablement sur 92 projets portés par 70 associations.

Ces projets correspondent à 5 522 séances dans le domaine de la culture, 5 844 séances dans celui des sports et 3 784 séances de thématique « découvertes » soit un total de 15 150 séances très proches de l'objectif à atteindre de 16 200 séances.

Les projets proposés sont :

- pour la culture

Sous-thématiques : arts plastiques, danse, théâtre, musique, patrimoine, cinéma
Exemple de structures : Conservatoire, Cie Etincelles, artistes de la Maladrerie

- pour les sports

Exemples: clubs d'escrime, handball, cyclisme, gymnastique

- pour les ateliers découvertes

Sous-thématiques : citoyenneté, santé, environnement, découverte des langues, nouvelles technologies, mieux vivre ensemble /altérité, jardin, culture scientifique et technique

Ex de structures : FOL 93, les petits débrouillards, Creavif

Lors d'un prochain conseil municipal une convention sera proposée entre la commune et les associations pour définir les modalités de coopération.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe du partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations figurant dans liste ci-annexée pour la mise en place des ateliers périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports /
Direction de la Jeunesse et des Sports**

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013023

Signataire : ML/SRC

OBJET :Principe du partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en place des ateliers périscolaires dans la cadre de la réforme des rythmes scolaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 juin 2013 sur le refondation de l'école de la République,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires,

Vu l'appel à projets lancé par la commune d'Aubervilliers au mois de mai 2013 en direction des associations pour la mise en place d'activités périscolaires,

Considérant les avis favorables de la commission d'examen des projets du 13 juin 2013 et les projets de conventions à venir entre la commune et lesdites associations.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le principe du partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations figurant dans liste ci-annexée pour la mise en place des ateliers périscolaires dans la cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué